

Communiqué du Comité Régional CGT

Transfert de la TVA aux Régions. « Pas sûr que les Corses s'y retrouvent »

Le 1^{er} ministre vient d'annoncer au congrès des Régions qu'une partie du produit de la TVA serait dès 2018 transféré. En clair chaque Région garderait dans son budget une partie de la TVA acquittée sur son territoire.

Cette «territorialisation» des impôts promise par F Hollande commence donc à se concrétiser. Il faut dire qu'avec le pacte de responsabilité et la baisse de 11 milliards affectés aux collectivités locales, ces dernières éprouvent les plus grandes difficultés à boucler leur budget.

Cette décision s'inscrit dans le droit fil des recommandations de la Commission Européenne d'affaiblissement des prérogatives des États et des garanties de solidarités entre les territoires. C'est d'ailleurs pour suivre ces injonctions que le nombre de Régions s'est réduit de moitié en France et leur pouvoir renforcé.

Dans ce contexte la Corse se trouve fragilisée dans la mesure où les politiques d'austérité mettent à mal la solidarité nationale dont nous bénéficions et qui garantit l'équité (Retraites, sécu, prestations sociales, SMIC, conventions collectives). **En effet le produit fiscal total perçu sur l'Ile constitue à peine la moitié des sommes utilisées chaque année.** Un exemple avec les 187 millions d'euros de l'enveloppe de continuité territoriale qui équivalent à la quasi-totalité de notre impôt sur le revenu perçu en Corse.

Sur la question précise du transfert de TVA la CGT exprime plusieurs craintes.

Tout d'abord cette décision va s'appliquer à toutes les Régions ce qui de fait va réduire considérablement les moyens de l'Etat.

La Corse bénéficie de taux minorés de TVA qui permettent malgré tout de limiter les prix dans de nombreux secteurs et ce malgré des prix très élevés. Que deviendront à terme ces taux minorés si la TVA devient une ressource majeure pour la CTC ? Le rapport de la Cour des Comptes sur l'exonération de TVA sur les vins est assez clair !!

Quels moyens pour lutter contre la fraude massive à la TVA ? En Corse notamment !

Le Président de l'Exécutif se félicite de cette décision qui va vers l'autonomie fiscale qu'il appelle de ses vœux et qui devrait permettre à la Corse d'obtenir plus de moyens. **Dans ce cas pas besoin donc d'augmenter la taxe régionale sur l'essence qu'il entend bien mettre en place ou d'augmenter la taxe sur les transports qu'il envisage à court terme.**

Alors que depuis des années les transferts de fiscalité s'accroissent des entreprises et des plus aisés vers les ménages modestes notamment sur les impôts locaux, cette nouvelle mesure annoncée par M Valls n'y mettra pas fin bien au contraire. Pas sur dans ces conditions que les Corses et notamment les plus modestes s'y retrouvent. La pauvreté et la précarité qui progressent fortement en Corse ne trouveront sûrement pas de solution avec de telles orientations. **La CGT continuera d'exiger une fiscalité juste et efficace au bénéfice du développement économique et du progrès social.**

**Lutte contre la pauvreté et la précarité en Corse.
Pour sortir du simple constat et prendre enfin
des décisions concrètes et fortes.**

La question de la pauvreté et de la précarité revient régulièrement dans les débats du CESC comme de la CTC. Il faut dire qu'à chaque fois le constat marque une aggravation par rapport aux années précédentes. Pour autant aucune démarche et proposition efficace n'est apportée. Pas plus dans le rapport de l'exécutif actuel que du précédent. D'ailleurs nous pourrions reprendre telle quelle la déclaration de la CGT déposée lors de la réunion plénière du CESC du 28 janvier 2014 consacré déjà à la précarité. En effet les intentions certes louables émises dans le rapport qui nous est soumis ne prennent ni la mesure de la situation et surtout n'offrent aucune perspective d'amélioration pour un recul durable et conséquent de la précarité.

Cette tendance est le résultat de l'application du dogme libéral en vigueur en France et plus généralement en Europe de baisse du coût du travail et donc des salaires avec pour résultat un appauvrissement pour le plus grand nombre et un enrichissement pour une minorité.

La loi travail votée cet été malgré un rejet massif par la population et une majorité d'organisations syndicales s'inscrit dans ce dogme et contribuera à aggraver la précarité de ceux qui ont un emploi tout en laissant au bord du chemin les nombreux chômeurs qui en cherchent. Les chiffres du chômage publiés hier pour le mois d'août confirment l'échec de cette politique.

Ni dans le rapport de l'exécutif ni dans les déclarations de la majorité régionale on ne trouve la moindre critique contre cette loi qui aura des conséquences dramatiques en Corse. Le 4 juillet en plein conflit social, le 1^{er} ministre, architecte en chef de ces mesures antisociales était en Corse. Ni le président de l'Assemblée ni celui de l'Exécutif n'ont interpellé le 1^{er} ministre sur cette question ce qui prouve leur adhésion.

La Corse détient le record d'emplois précaires à temps partiel et saisonniers. Pour la CGT plusieurs mesures incitatives pourraient être prises afin de décourager ce type d'emplois.

Travailler à un contrat en CDI emploi/formation pour les saisonniers. Renforcer l'inspection du travail et développer ses missions afin de lutter contre le travail dissimulé les licenciements et les CDD abusifs. 2000 ruptures conventionnelles sont signées chaque année en Corse souvent sous la contrainte. Les aides aux entreprises devraient être conditionnées à des contreparties sociales notamment lors d'appels d'offres avec des financements publics. L'économie sociale et solidaire porteuse de créations d'emplois notamment dans les services à la personne se traduit trop souvent par un temps partiel imposé source de précarité.

Le manque de logements sociaux et la vie chère constituent aussi des facteurs aggravants en Corse. **Ainsi comment accepter que la CTC augmente de plusieurs centimes les taxes régionales sur le carburant alors que ce produit bat déjà tous les records de prix sur l'île.**

Faire chaque année un constat partagé sur l'aggravation de la précarité et la nécessité de se mobiliser pour faire reculer ce fléau social qui brise les vies de dizaines de milliers de Corses est certes positif. Mais l'urgence est bien de faire reculer ce phénomène. La CTC et les parlementaires Corses s'apprentent à contourner la constitution Française afin de permettre notamment aux rentiers des grosses successions d'échapper ou de réduire leurs contributions. Nul doute que si cette énergie déployée par ces élus était consacrée à faire baisser la pauvreté en Corse nous aurions de biens meilleurs résultats. Mais encore faut-il en avoir la volonté ce qui est loin d'être acquis !!!

**DISTRIBUTION DE TRACTS ET SIGNATURES DE
PETITIONS SUR L'AUGMENTATION
DU PRIX DE L'ESSENCE**

**DIMANCHE MATIN 9 OCTOBRE 2016
SUR LA PLACE ST NICOLAS A BASTIA**